



2026/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2026/COM16

**Objet : Election du Vice-Président et du Vice-Président délégué du
CCAS**

Séance du lundi 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit à seize heures et trente minutes.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Madame Sonia BENAMEUR, Présidente du CCAS.

Date de la convocation : mardi 13 mai 2026

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

BENAMEUR Sonia, MOUMNI Bilel, *NGUYEN Phu Hien, KADA
Zahira, AMAR Wafae, CASSAIGNE Bernard, CHOUBBANE Khaira,
MATHIEU Christian, MBELU KABONFO Jacquie

Nombre de
membres :

En exercice : 11

Présents à la
séance : 9

Votants : 9

*Arrivé à 16h50 au
cours de la
présentation du
point n°2

Absent.e.s / excusé.e.s :

BASSEG Kykie, KERGADALAN Maud

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS de
Ris-Orangis
Conseil
d'Administration du
lundi 18 mai 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/COM16

Objet : Election du Vice-Président et Vice-Président délégué du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S,

SUR proposition de **Madame Sonia BENAMEUR**, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles

VU les articles L123-6 et 123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président. Il élit également un Vice-Président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président. »,

CONSIDERANT que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

CONSIDERANT que Monsieur MOUMNI Bilel s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président du CCAS,

CONSIDERANT que Monsieur NGUYEN Phu Hien s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président délégué du CCAS,

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président et du Vice-Président délégué à bulletins secrets.

APRÈS AVOIR Procédé AU VOTE AU SCRUTIN SECRET,

Election du Vice-Président

Monsieur MOUMNI Bilel

- Pour : 8 voix
- Contre : 0 voix
- Blancs : 0
- Nuls : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de bulletins remis : 8

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de votes nuls : 0

Article 1er : Est élu Vice-Président du Conseil d'Administration Monsieur MOUMNI Bilel

Election du Vice-Président délégué

Monsieur NGUYEN Phu Hien

- Pour : 9 voix
- Contre : 0 voix
- Blancs : 0
- Nuls : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de bulletins remis : 9

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de votes nuls : 0

Article 2 : Est élu Vice-Président délégué du Conseil d'Administration Monsieur NGUYEN Phu Hien.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

Article 4 : La Présidente du CCAS est chargée de l'exécution de la présente délibération.

2026/

La Présidente certifie sous
sa responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification. Le Tribunal
Administratif de Versailles
peut aussi être saisi par
l'application « Télérecours
citoyens » accessible sur
www.telerecours.fr

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Sonia BENAMEUR

Présidente du CCAS

Maire de Ris-Orangis

